

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE LE 2 NOVEMBRE 2020, À 19 H 30.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 19 octobre 2020
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Technicienne/inspectrice aux services techniques et de l'urbanisme – embauche
 - 5.3 Séances 2021 – calendrier – adoption
 - 5.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.5 Transferts budgétaires 2020
 - 5.6 Services professionnels juridiques « Retainer » – mandat
 - 5.7 Acquisition de logiciels informatiques – élections – Perfas
 - 5.8 Entente intermunicipale pour la fourniture de l'eau
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Fourniture de chlorure de sodium – saison 2020-2021 – soumissions – adjudication
 - 6.2 Stabilisation de la rive – rue Gauthier nord – soumissions – adjudication
 - 6.3 Opérations de déneigement complémentaires – saison 2020-2021
 - 6.4 Rapport d'étude – problématique de sécurité – intersection rang Sainte-Julie, rue Patrick et rue Papineau
 - 6.5 Prolongement du réseau de distribution d'eau potable – rang Sainte-Julie – Les Excavations Michel Chartier inc. – certificat de paiement no 2
 - 6.6 Fourniture et installation d'un groupe électrogène (génératrice autonome) – Hôtel de Ville – Les Entreprises Philippe Denis inc. – paiement
 - 6.7 Réfection des infrastructures et de la voirie sur les rues Vanier et Roy – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 4 (final)
- 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1 Comité consultatif d'urbanisme – membres – nomination
 - 7.2 Dérogation mineure numéro 2020-00546 (132, 2^e Avenue)
 - 7.3 Dérogation mineure numéro 2020-00553 (5, avenue des Marronniers)
 - 7.4 Dérogation mineure numéro 2020-00568 (8-12, rue Richelieu)
 - 7.5 Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1272-2020 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville

- 7.6 Avis de motion – règlement numéro 1273-2020 modifiant certaines dispositions du règlement 835-2006 sur les usages conditionnels et établissant les critères permettant d'autoriser conditionnellement les résidences de tourisme dans les zones R-4 101, VILL-102, VILL-104 et R-1 108
 - 7.7 Adoption premier projet – règlement numéro 1273-2020 modifiant certaines dispositions du règlement 835-2006 sur les usages conditionnels et établissant les critères permettant d'autoriser conditionnellement les résidences de tourisme dans les zones R-4 101, VILL-102, VILL-104 et R-1 108
 - 7.8 Avis de motion – règlement numéro 1274-2020 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 300-C-1990 visant à modifier les règles associées au logement accessoire et à démocratiser la création de logements multigénérationnels
 - 7.9 Adoption premier projet – règlement numéro 1274-2020 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 300-C-1990 visant à modifier les règles associées au logement accessoire et à démocratiser la création de logements multigénérationnels
- 8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
- 8.1 Groupe La Source (AA) – demande de diminution du loyer – bâtiment des organismes
 - 8.2 Légion Royale Canadienne – Jour du souvenir 2020
 - 8.3 Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE) – adhésion – renouvellement
- 9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**
- 9.1 Acquisition d'équipements – sentier ornithologique
 - 9.2 Acquisition de mobilier urbain – parcs Colette-Robillard et Villeneuve
 - 9.3 Entretien du sentier champêtre – pistes de ski de fond et de marche
 - 9.4 Ski – Val Saint-Côme – billets en prévente – tarification
 - 9.5 Programmation de loisirs – hiver 2021
- 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**
- 10.1 Programmation culturelle – 2020-2021 – modifications
- 11. AUTRES SUJETS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
 madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
 monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
 madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
 monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
 monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
 madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à cette séance, par voie de visioconférence, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19 et suivant l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer par tout moyen de communication (téléphone ou visioconférence).

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, il y aura uniquement lecture des titres des résolutions et du vote. Le procès-verbal fera état des délibérations du conseil.

Dans un souci de transparence, les moyens technologiques disponibles pour rendre l'information accessible, notamment via le site web de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, seront utilisés.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

496-11-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire tel que présenté en y retirant le point suivant, savoir :

9.4 Ski – Val Saint-Côme – billets en prévente – tarification

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 19 octobre 2020

497-11-2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2020 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

498-11-2020

5.1 Liste des chèques – approbation

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 19 octobre au 2 novembre 2020 inclusivement et totalisant une somme de 175 867,46 \$.

499-11-2020

5.2 Technicienne/inspectrice aux services techniques et de l'urbanisme – embauche

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de technicien/inspecteur ou technicienne/inspectrice aux services techniques et de l'urbanisme;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 29 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'embauche de madame Marianne Vachon au poste de technicienne/inspectrice aux services techniques et de l'urbanisme, au salaire fixé à l'échelon 1 de l'échelle « technicien(ne) aux services techniques » de la convention collective en vigueur;

QUE madame Marianne Vachon soit également désignée pour agir à titre :

- d'officier autorisé à l'application des règlements municipaux découlant de l'application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- d'officier autorisé à l'application des règlements municipaux découlant d'une compétence municipale prévue au paragraphe 4, 5, 6, 7 et 8 du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- d'officier autorisé à l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et des règlements qui en découlent;
- d'officier autorisé à la délivrance des permis et à l'inspection des terrains;

QUE le début de l'emploi de madame Marianne Vachon soit fixé au 9 novembre 2020;

QUE l'embauche de madame Marianne Vachon soit sujette à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, prévue à la convention en vigueur, au service de l'employeur;

Que cette embauche soit conditionnelle à la vérification des références des employeurs antérieurs de madame Marianne Vachon et que la Ville s'en déclare satisfaite.

500-11-2020

5.3 Séances 2021 – calendrier – adoption

ATTENDU QUE l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 soit adopté tel que présenté, soit :

- | | |
|---------------------------------|----------------------|
| ▪ lundi 18 janvier | ▪ lundi 14 juin |
| ▪ lundi 1 ^{er} février | ▪ lundi 5 juillet |
| ▪ lundi 15 février | ▪ lundi 16 août |
| ▪ lundi 8 mars | ▪ lundi 20 septembre |
| ▪ lundi 22 mars | ▪ lundi 4 octobre |
| ▪ lundi 19 avril | ▪ lundi 22 novembre |
| ▪ lundi 3 mai | ▪ lundi 6 décembre |
| ▪ lundi 31 mai | ▪ lundi 20 décembre |

QUE les séances débutent à 19 h 30 aux jours et dates fixés;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice des affaires juridiques et greffière conformément à la loi qui régit la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

5.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à la loi, la directrice des affaires juridiques et greffière confirme que toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ont été déposées en date du 2 novembre 2020.

5.5 Transferts budgétaires 2020

501-11-2020

ATTENDU l'adoption par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies du règlement 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser, conformément au règlement 1227-2018 sur la délégation de certains pouvoirs aux fonctionnaires et employés municipaux, une liste d'amendements budgétaires supérieurs à 10 000 \$, tel que déposée par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 21 octobre 2020.

502-11-2020

5.6 Services professionnels juridiques « Retainer » – mandat

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite maintenir, pour l'année 2021, l'entente de services forfaitaires qui existe actuellement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette, le tout selon l'offre de services proposée par Me Yves Chaîné en date du 15 octobre 2020;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Ville, moyennant une charge mensuelle forfaitaire fixe de 400 \$, plus taxes et déboursés, soit :

- toutes les communications téléphoniques avec la Ville, qu'il s'agisse de la mairesse, du maire suppléant, de la directrice générale, de la directrice des affaires juridiques et greffière ou des chefs ou directeurs de service, incluant les inspecteurs en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Ville, qu'il s'agisse du dossier général ou de dossiers spécifiques;
- toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- la préparation du rapport annuel auprès des auditeurs de la Ville, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- le support légal requis par le personnel de la Ville en période électorale ou référendaire, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du registre ou du vote par anticipation, du vote itinérant et lors de la tenue d'un scrutin;
- tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), telle que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels il y a intérêt à attirer l'attention de la Ville, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Ville;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fonds général de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne la proposition de services de Me Yves Chaîné du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 15 octobre 2020 et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour un montant mensuel de 400 \$, déboursés et taxes en sus.

503-11-2020

5.7 Acquisition de logiciels informatiques – élections – Perfas

ATTENDU QUE, lors des élections 2017, le service du greffe a retenu les services de la firme ACCEO Solutions inc. pour procéder à la confection de la liste électorale au coût de 4 354 \$;

ATTENDU QUE ce service n'est plus disponible, puisque PG Solutions inc. a acquis ACCEO;

ATTENDU QUE PG Solutions inc. offre une alternative, soit Perfas « Interface électorale » et « Commission de révision », qui permet d'initialiser le type d'évènement consultatif (élection, référendum ou autre), de gérer la banque de données des électeurs, de gérer le découpage territorial, de répartir les électeurs par bureau de vote et la révision de la liste pour la Commission de révision;

ATTENDU l'offre soumise de PG Solutions inc. datée du 8 octobre 2020;

ATTENDU la recommandation du 8 octobre 2020 de madame Audrey Chevrette, directrice des affaires juridiques et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter la proposition de PG Solutions inc. pour les logiciels de Perfas « L'interface électorale » et « Commission de révision » selon l'offre de services du 8 octobre 2020 pour la somme de 6 945 \$ pour les logiciels, l'installation et la formation, ainsi des frais récurrents de 1 350 \$, pour les contrats d'entretien;

D'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services.

504-11-2020

5.8 Entente intermunicipale pour la fourniture de l'eau

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale pour la fourniture de l'eau potable avec la Ville de Joliette, signée le 19 juillet 1984, prévoit la répartition des coûts d'exploitation et d'opération en fonction de la consommation de l'année antérieure avec un ajustement dans les soixante (60) jours après la fin de l'année financière;

ATTENDU QUE la Ville de Joliette a produit en date du 15 octobre 2020, une facture de 57 098,16 \$, représentant l'ajustement de la facture de 2019;

ATTENDU QUE le montant de l'ajustement a été vérifié avec les consommations réelles et a déjà été comptabilisé à titre de frais courus aux résultats de l'exercice 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De payer la somme de 57 098,16 \$ à la Ville de Joliette pour l'ajustement de la fourniture de l'eau potable pour l'exercice 2019.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Fourniture de chlorure de sodium – saison 2020-2021 – soumissions – adjudication

505-11-2020

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à la fourniture de chlorure de sodium pour la saison hivernale 2020-2021;

ATTENDU QUE quatre soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 29 octobre 2020, à savoir :

Compass Minerals Canada Corps.	74 576,80 \$
Sel IceCat inc.	82 766,48 \$
Sel Warwick inc.	89 910,45 \$
Mines Seleine (K+S Sel Windsor ltée)	107 491,85 \$

ATTENDU la recommandation du 29 octobre 2020 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Compass Minerals Canada Corps. le contrat pour l'exécution des travaux de fourniture de chlorure de sodium pour la saison hivernale 2020-2021, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 74 576,80 \$;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

6.2 Stabilisation de la rive – rue Gauthier nord – soumissions – adjudication

506-11-2020

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à des travaux de stabilisation des berges du secteur riverain de la rivière L'Assomption;

ATTENDU QUE sept soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 29 octobre 2020, à savoir :

Les Excavations Michel Chartier inc.	110 379,16 \$
Sintra inc.	113 529,19 \$
Jobert inc.	130 945,03 \$
Généreux Construction inc.	131 818,84\$
9153-5955 Québec inc. (Terrassement Limoges et fils)	186 673,17 \$
BLR Excavation inc.	194 732,47 \$
Construction Vert Dure inc.	225 293,51 \$

ATTENDU QUE monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur de Parallèle 54 expert-conseil inc., a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 29 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Les Excavations Michel Chartier inc. le contrat des travaux de stabilisation des berges du secteur riverain de la rivière L'Assomption, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 110 379,16 \$;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

6.3 Opérations de déneigement complémentaires – saison 2020-2021

507-11-2020

ATTENDU QUE, par sa résolution 357-08-2020, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a octroyé le contrat de déneigement à Généreux Construction inc. pour une période de cinq ans;

ATTENDU QUE deux nouveaux articles ont été ajoutés à l'appel d'offres encadrant le contrat de déneigement des prochaines années, soit un nouvel article (D.10) concernant les travaux de déneigement complémentaires à préciser, au besoin, pour les rues ou segments de rue désignée à chaque début de saison, afin que des travaux de déneigement complet (déblaiement pleine largeur, bordure à bordure, chargement et disposition des neiges usées) soient effectués trois fois au cours de la saison, selon les demandes de la Ville ainsi qu'un nouvel article (D.11), reconduit d'une directive de changement au dernier contrat, concernant les travaux ponctuels de déneigement applicables, au besoin et à la demande de la Ville, au cours de la saison pour les rues ou segments de rue désignée, afin que des travaux de déneigement complet (déblaiement pleine largeur, bordure à bordure, chargement et disposition des neiges usées) soient effectués;

ATTENDU la recommandation du 19 octobre 2020 de la Commission de la voirie, du transport collectif et de la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que seule l'application de l'article 11.0 (Travaux ponctuels de déneigement) pour le contrat de déneigement 2020-2021 soit maintenue en ce qui concerne les travaux optionnels de déneigement prévus au devis encadrant le contrat de la saison 2020-2021;

Que la situation soit réévaluée au début de la saison 2021-2022.

508-11-2020

6.4 Rapport d'étude – problématique de sécurité – intersection rang Sainte-Julie, rue Patrick et rue Papineau

ATTENDU les conclusions d'un avis technique préparé par monsieur Aristomen Anéziris, ingénieur, à la suite d'un mandat d'étude concernant la problématique de sécurité à l'intersection du rang Sainte-Julie, de la rue Patrick et de la rue Papineau, cette dernière étant située sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU QUE la participation de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est requise;

ATTENDU la recommandation du 19 octobre 2020 de la Commission de la voirie, du transport collectif et de la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De transmettre l'avis technique commandé par la Ville à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

De demander la collaboration de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes pour l'implantation de la solution privilégiée par les deux parties, soit l'implantation d'un panneau d'arrêt clignotant, estimé à 1 638,55 \$, taxes incluses, pour la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, le tout selon un document interne préparé par les services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies daté du 29 octobre 2020.

509-11-2020

6.5 Prolongement du réseau de distribution d'eau potable – rang Sainte-Julie – Les Excavations Michel Chartier inc. – certificat de paiement no 2

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Les Excavations Michel Chartier inc. l'exécution de travaux dans le cadre du prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang Sainte-Julie, entre la rue Pierrette-Desjardins et le chemin Numéro-16;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur David Perrault, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 28 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Les Excavations Michel Chartier inc. la somme de 179 004,76 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1265-2020.

6.6 Fourniture et installation d'un groupe électrogène (génératrice autonome) – Hôtel de Ville – Les Entreprises Philippe Denis inc. – paiement

510-11-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Les Entreprises Philippe Denis inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène (génératrice autonome) à l'Hôtel de Ville aux termes de la résolution 406-07-2019;

ATTENDU l'avenant au contrat accordé aux termes de la résolution 669-12-2019;

ATTENDU la recommandation du 30 octobre 2020 de monsieur Benoît Marsolais, directeur du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Les Entreprises Philippe Denis inc. la somme de 138 347,97 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1249-2019.

6.7 Réfection des infrastructures et de la voirie sur les rues Vanier et Roy – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 4 (final)

511-11-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection des infrastructures et de la voirie sur les rues Vanier et Roy;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 4 et en recommande le paiement dans sa lettre du 22 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 32 552,42 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1241-2019.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Comité consultatif d'urbanisme – membres – nomination

512-11-2020

ATTENDU QU'en conformité avec les termes du règlement numéro 300-D-1990 relatif au Comité consultatif d'urbanisme, il y a lieu de nommer les membres qui le composent;

ATTENDU QUE, par la résolution 37-01-2020, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a nommé à titre de membres choisis parmi les résidents de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, pour un terme de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, les personnes suivantes :

- monsieur Clément Lavallée
- monsieur Jocelyn Laforest
- monsieur Michel Cloutier

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE nommer madame Nicole Chevalier à titre de présidente et monsieur Guillaume Albert-Bouchard à titre de secrétaire;

DE nommer, en plus de ceux énumérés à la résolution 37-01-2020, madame Sophie Latreille à titre de membre choisi parmi les résidents de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

DE nommer également monsieur Régis Soucy comme membre dudit comité;

QU'en vertu de l'article 2.3.1 dudit règlement numéro 300-D-1990, dans le cas où un des conseillers ou conseillères désignés était absent ou dans l'incapacité de participer, monsieur Serge Landreville soit nommé à titre de substitut;

QUE le mandat de madame Nicole Chevalier et monsieur Régis Soucy soit effectif du 1^{er} janvier au 7 octobre 2021;

QUE le mandat de monsieur Guillaume Albert-Bouchard et de madame Sophie Latreille soit d'un terme de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

513-11-2020

7.2 Dérogation mineure numéro 2020-00546 (132, 2^e Avenue)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 926 186 située au 132, 2^e Avenue;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser le maintien d'un escalier extérieur implanté en cour avant et menant vers le sous-sol alors qu'un tel escalier est interdit en cour avant, tel que stipulé à la section 3.4.5 du règlement 300-C-1990, tel qu'amendé;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2020-00546 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2020-00546 soit acceptée.

514-11-2020

7.3 Dérogation mineure numéro 2020-00553 (5, avenue des Marronniers)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 927 105 située au 5, avenue des Marronniers;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de régulariser la construction d'un porte-à-faux de 0,7 mètre par 0,34 mètre situé en cour latérale gauche de la propriété, ladite construction dérogeant à la section 3.4.6 du règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, qui stipule que les porte-à-faux, autres qu'une fenêtre à baie, sont interdits dans les cours latérales;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2020-00553 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2020-00553 soit acceptée.

7.4 Dérogation mineure numéro 2020-00568 (8-12, rue Richelieu)

515-11-2020

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 593 située au 8-12, rue Richelieu;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser la réduction du frontage de l'immeuble situé au 8-12, rue Richelieu, lequel nouveau frontage serait d'une largeur de 15,68 mètres et serait calculé à partir du lot 6 373 036, adjacent à la rue L'Assomption, alors que le règlement de lotissement 300-B-1990 stipule que le frontage d'un immeuble doit respecter la distance minimale inscrite à l'annexe A-7 du règlement de zonage, soit 28 mètres pour la zone où se situe l'immeuble;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2020-00568 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2020-00568 soit acceptée.

7.5 Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1272-2020 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville

516-11-2020

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1272-2020 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville.

7.6 Avis de motion – règlement numéro 1273-2020 modifiant certaines dispositions du règlement 835-2006 sur les usages conditionnels et établissant les critères permettant d'autoriser conditionnellement les résidences de tourisme dans les zones R-4 101, VILL-102, VILL-104 et R-1 108

517-11-2020

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1273-2020 :

- modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin :
 1. d'ajouter la note spéciale 48 aux grilles des zones R-4 101, VILL-102, VILL -104 et R-1 108;
- modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 836-2006 afin d'autoriser conditionnellement les résidences de tourisme au sein des zones R-4 101, VILL-102, VILL-104 et R-1 108 et établir les critères applicables.

7.7 Adoption premier projet – règlement numéro 1273-2020 modifiant certaines dispositions du règlement 835-2006 sur les usages conditionnels et établissant les critères permettant d'autoriser conditionnellement les résidences de tourisme dans les zones R-4 101, VILL-102, VILL-104 et R-1 108

518-11-2020

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1273-2020 :

- modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin :
 1. d'ajouter la note spéciale 48 aux grilles des zones R-4 101, VILL-102, VILL -104 et R-1 108;
- modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 836-2006 afin d'autoriser conditionnellement les résidences de tourisme au sein des zones R-4 101, VILL-102, VILL-104 et R-1 108 et établir les critères applicables.

7.8 Avis de motion – règlement numéro 1274-2020 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 300-C-1990 visant à modifier les règles associées au logement accessoire et à démocratiser la création de logements multigénérationnels

519-11-2020

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1274-2020 :

- modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin :
 1. d'autoriser les logements multigénérationnels sur l'ensemble du territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;
 2. de restreindre l'application de 3.5.2.14 aux habitations comportant plus d'un logement;
 3. de retirer du règlement l'application de 3.5.2.13;
 4. d'assujettir au règlement sur les PIIA l'agrandissement d'une résidence dans le but d'y aménager un logement accessoire ou un logement multigénérationnel;
- modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 822-2005, tel qu'amendé, afin :
 1. d'assujettir au règlement sur les PIIA l'agrandissement des résidences dans le but d'y aménager un logement accessoire ou un logement multigénérationnel et prévoir les critères d'analyse applicables à cet effet.

7.9 Adoption premier projet – règlement numéro 1274-2020 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 300-C-1990 visant à modifier les règles associées au logement accessoire et à démocratiser la création de logements multigénérationnels

520-11-2020

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1274-2020 :

- modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin :
 1. d'autoriser les logements multigénérationnels sur l'ensemble du territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;
 2. de restreindre l'application de 3.5.2.14 aux habitations comportant plus d'un logement;
 3. de retirer du règlement l'application de 3.5.2.13;
 4. d'assujettir au règlement sur les PIIA l'agrandissement d'une résidence dans le but d'y aménager un logement accessoire ou un logement multigénérationnel;
- modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 822-2005, tel qu'amendé, afin :

1. d'assujettir au règlement sur les PIIA l'agrandissement des résidences dans le but d'y aménager un logement accessoire ou un logement multigénérationnel et prévoir les critères d'analyse applicables à cet effet.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Groupe La Source (AA) – demande de diminution du loyer – bâtiment des organismes

521-11-2020

ATTENDU la demande du Groupe La Source (AA) à l'effet de diminuer le montant de location de salle au bâtiment des organismes, dû à la précarité financière de l'organisme;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge important de soutenir cet organisme en diminuant le coût de la location de salle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Qu'un tarif de 12,50 \$ de l'heure est offert à l'organisme Groupe La Source (AA) pour la location de salle au bâtiment des organismes.

8.2 Légion Royale Canadienne – Jour du souvenir 2020

522-11-2020

ATTENDU QUE la Légion Royale Canadienne organise l'événement le Jour du Souvenir, lequel sera célébré le dimanche 15 novembre 2020 à 14 h 30 au parc Lajoie;

ATTENDU QUE les fonds amassés durant cette campagne servent à aider les anciens combattants dans le besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE contribuer à l'achat d'une couronne qui sera déposée au cénotaphe du parc Lajoie, dimanche le 15 novembre 2020 à 14 h 30, et de verser à cette fin la somme de 125 \$ à la Légion royale Canadienne.

8.3 Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE) – adhésion – renouvellement

523-11-2020

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville renouvelle sa certification OSER-JEUNES auprès du Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et qu'elle acquitte la contribution de 200 \$ s'y rapportant.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Acquisition d'équipements – sentier ornithologique

524-11-2020

ATTENDU QUE le sentier ornithologique sera inauguré au printemps 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de se procurer à l'avance les équipements pour aménager le sentier ornithologique, incluant les bornes d'identification du kilométrage ainsi que les panneaux d'interprétation;

ATTENDU la recommandation du 23 octobre 2020 de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'acquisition des équipements pour aménager le sentier ornithologique, incluant les bornes d'identification du kilométrage ainsi que les panneaux d'interprétation, le tout selon la proposition de Signalisation Kalitec inc. déposée en date du 16 octobre 2020, au prix de 8 953,40 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fond de parcs.

9.2 Acquisition de mobilier urbain – parcs Colette-Robillard et Villeneuve

525-11-2020

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'acquisition d'une fontaine d'eau pour le parc Colette-Robillard et des chaises « adirondack » pour le parc Villeneuve;

ATTENDU la recommandation du 23 octobre 2020 de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'acquisition d'une fontaine d'eau pour le parc Colette-Robillard et des chaises « adirondack » pour le parc Villeneuve, le tout selon la proposition de Tessier Récréo-parc inc. déposée en date du 31 août 2020, au prix de 6 938 \$, taxes en sus;

QUE la dépense pour le parc Villeneuve soit imputée au règlement 1250-2019.

9.3 Entretien du sentier champêtre – pistes de ski de fond et de marche

526-11-2020

ATTENDU QUE la Ville souhaite que l'entretien du sentier champêtre et du lien cyclable des rues Hénault et des Cormiers soit effectué, incluant le traçage des pistes de ski de fond et l'aplatissement de la neige pour la section des marcheurs, tel entretien devant se réaliser dans un délai de 24 heures suivant la fin d'une chute de neige;

ATTENDU les deux soumissions reçues à cet effet;

ATTENDU la recommandation du 23 octobre 2020 de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Ferme Michel Bérard pour les années 2021 à 2023 inclusivement afin de procéder à l'entretien du sentier champêtre et du lien cyclable des rues Hénault et des Cormiers, incluant le traçage des pistes de ski de fond et l'aplatissage de la neige pour la section des marcheurs, tel entretien devant se réaliser dans un délai de 24 heures suivant la fin d'une chute de neige, le tout selon les offres de services reçues, lesquelles prévoient des honoraires de 6 000 \$ pour 2021, 6 100 \$ pour 2022 et de 6 200 \$ pour 2023, taxes en sus, pour un total de 18 300 \$;

Que les versements soient effectués comme suit :

- 1^{er} versement annuel : 15 novembre 2020, 2021 et 2022;
- second versement annuel : 15 janvier 2021, 2022 et 2023.

9.4 Ski – Val Saint-Côme – billets en prévente – tarification

Ce point est retiré de la présente séance.

9.5 Programmation de loisirs – hiver 2021

527-11-2020

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – hiver 2021 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour l'hiver 2021 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

TOUTS-PETITS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Patin pour débutant 3-5 ans 4 cours Début le 24 janvier 2021 Min : 6 Max : 10	1 part. X 33 \$ = 33,00 \$	Professeur : Para's'cool
	50 % = <u>33,05 \$</u>	1 part.X 60 \$ = 60,00 \$
	Total : 66,05 \$	Frais d'admin 5% = <u>3,00 \$</u>
		TOTAL : <u>63,00 \$</u>
		Total avec taxes : 66,15 \$

PARENTS-ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Atelier de langage des signes NOUVEAUTÉ 1 cours Le 6 février 2021 Min : 4 duos Max : 12 duos	1 duo X 27,55 \$ = 27,55 \$	Professeur : Des signes pour parler inc.
	50 % = <u>27,56 \$</u>	1 duo X 50 \$ = 50,00 \$
	Total : 55,11 \$	Frais d'admin. 5% = <u>2,50 \$</u>
		TOTAL : 52,50 \$
		Total avec taxes : 55,12 \$

Pirouette et Cabriole 2-3 ans 8 cours Min : 6 duos Max : 8 duos	6 duos X 43,50\$ = 261,00\$ 50 % = <u>260,19\$</u> 521,19\$	Professeure : Annie Poissant 10 h X 42 \$ = 420,00 \$ A.S = 75,60 \$ Frais d'admin 5% = <u>24,78 \$</u> Total : 520,38 \$
Yoga avec bébé 2-8 mois 8 cours Début le 28 janvier 2021 Min : 8 duos Max : 10 duos	1 duo X 33 \$ = 33,00 \$ 50% = <u>33,20 \$</u> Total : 66,20 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 duo X 63,25 \$ = 63,25 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,15 \$</u> Total : 66,40 \$

ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Accro danse 6-8 ans 8 cours Début le 5 février 2021 Min : 8 Max : 12	8 part. X 57,50 \$ = 460,00 \$ 50 % = <u>458,58 \$</u> Total : 918,58 \$	Professeur : Para « s » cool 8 part. X 92 \$ = 736,00 \$ Racc. X 96 \$ = 96,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>41,60 \$</u> TOTAL : <u>873,60 \$</u> Total avec taxes : 917,17 \$
Atelier de DJ 8-13 ans 8 cours Début le 28 janvier 2021 Min : 7 Max : 8	7 part. X 118 \$ = 826,00 \$ 50 % = <u>826,78 \$</u> Total : 1 652,78 \$	Professeur : Les Studios 3 7 part. X 200 \$ = 1 400,00 \$ Racc. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>75,00 \$</u> TOTAL : <u>1 575,00 \$</u> Total avec taxes : 1 653,55 \$
Autodéfense Krav Maga 6-9 ans 8 cours Début le 25 janvier 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 40 \$ = 40,00 \$ 50 % = <u>39,90 \$</u> Total : 79,90 \$	Professeur : C.E.I Joliette 1 part. X 64,50 \$ = 64,50 \$ 1 racc. X 11,50 \$ = 11,50 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,80 \$</u> Total : 79,80 \$
Basket ball 9-14 ans NOUVEAUTÉ 8 cours Début le 25 janvier 2021 Min : 8 Max : 16	8 part. X 31 \$ = 248,00 \$ 50 % = <u>248,02 \$</u> Total : 496,02 \$	Professeure : Rosalie Gaudet 12 h X 30 \$ = 360,00 \$ A.S = 64,80 \$ Frais d'admin 5% = 21,24 \$ Matériel = <u>50,00 \$</u> Total : 496,04 \$
Brixologie 9-12 ans 8 cours Début le 27 janvier 2021 Min: 14 Max : 15	1 part. X 60,75 \$ 60,75 \$ 50 % = <u>60,63 \$</u> Total : 121,38 \$	Professeur : Formation jeunesse 1 part. X 110 \$ = 110,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>5,50 \$</u> TOTAL : <u>115,50 \$</u> Total avec taxes : 121,26 \$
Chorale 8-12 ans 8 cours Début le 26 janvier 2021 Min : 8 Max : 10	8 part. X 55,25 \$ = 442,00 \$ 50 % = <u>440,95 \$</u> Total : 882,95 \$	Professeur : École de musique de Joliette 8 part. X 100 \$ = 800,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>40,00 \$</u> TOTAL : <u>840,00 \$</u> Total avec taxes : 881,90 \$
Dessin Maternelle 8 cours Début le 26 janvier 2021 Min : 8 Max : 9	8 part.. X 35 \$ = 280,00 \$ 50 % = <u>280,19 \$</u> Total : 560,19 \$	Professeur: À déterminer 8 h X 42 \$ = 336,00 \$ Racc X 84 \$ = 84,00 \$ A.S = 75,60 \$ Frais d'admin 5% = 24,78 \$ Matériel = <u>40,00 \$</u> Total : 560,38 \$

Dessin 6-12 ans 8 cours Début le 22 janvier 2020 Min : 8 Max : 10	8 part. X 35 \$ = 280,00 \$ 50 % = <u>280,19 \$</u> Total : 560,19 \$	Professeur : À déterminer 8 h X 42 \$ = 336,00 \$ Racc X 84 \$ = 84,00 \$ A.S = 75,60 \$ Frais d'admin 5% = 24,78 \$ Matériel = <u>40,00 \$</u> Total : 560,38 \$
Formation de gardiens avertis 11 ans et + 1 cours Le 7 février 2021 Min : 15 Max : 22	1 part. X 26 \$ = 26,00 \$ 50 % = <u>26,04 \$</u> Total : 52,04 \$	Professeur : MEB Formation 1 part. X 43,50 \$ = 43,50 \$ Trousse : 3,75 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,36 \$</u> TOTAL : <u>49,61 \$</u> Total avec taxes : 52,09 \$
Hockey sur glace 9-12 ans NOUVEAUTÉ 4 cours Début le 28 janvier 2021 Min : 8 Max : 12	8 part. X 36,50\$ = 292,00 \$ 50 % = <u>291,03 \$</u> Total : 583,03 \$	Professeur : Para's'cool 8 part. X 60 \$ = 480,00 \$ Racc. X 48 \$ = 48,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>26,40 \$</u> TOTAL : <u>554,40 \$</u> Total avec taxes : 582,05 \$
Initiation au patin 6-8 ans 4 cours Début le 25 janvier 2021 Min : 7 Max : 8	7 part.. X 18,50\$ = 129,50 \$ 50 % = <u>128,86 \$</u> Total : 258,36 \$	Professeure : Lisa Dumontier 3 h X 52 \$ = 156,00 \$ Racc. 1h X 52 \$ = 52,00 \$ A.S = 37,44 \$ Frais d'admin 5%= <u>12,27 \$</u> Total : 257,71 \$
Introduction à la musique 9-12 ans NOUVEAUTÉ 9 cours Début le 25 janvier 2021 Min : 8 Max : 11	8 part. X 52,25 \$ =418,00 \$ 50 % = <u>418,16 \$</u> Total : 836,26 \$	Professeur : Alexandre Ducharme 9 X 50 \$ = 450,00 \$ Racc. = 225,00 \$ A.S = 121,50 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>39,83 \$</u> Total : 836,33 \$
Karibou Maternelle NOUVEAUTÉ 8 cours Début le 27 janvier 2021 Min : 8 Max : 12	8 part. X 63,25 \$ = 506,00 \$ 50 % = <u>504,88 \$</u> Total : 1 010,88 \$	Professeur : Para « s » cool 8 part. X 102,50 \$ = 820,00 \$ Racc. X 96 \$ = 96,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>45,80 \$</u> TOTAL : <u>961,80 \$</u> Total avec taxes : 1 009,77 \$
Mini-Mellyn 9-12 ans 8 cours Début le 30 janvier 2020 Min : 10 Max : 20	1 part. X 52,50 \$ = 52,50 \$ 50 % = <u>52,50 \$</u> Total : 105,00 \$	Professeur : Association des grandeurs Nature 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>5,00 \$</u> Total : 105,00 \$
Monstre de la Nouvelle-France 6-8 ans 8 cours Début le 27 janvier 2021 Min: 14 Max : 15	1 part. X 47 \$ 47,00 \$ 50 % = <u>46,85 \$</u> Total : 93,85 \$	Professeur : Évolution jeunesse 1 part. X 85 \$ = 85,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>4,25 \$</u> TOTAL : <u>89,25 \$</u> Total avec taxes : 93,70 \$
Peinture sur bois 6-12 ans 8 cours Début le 25 janvier 2021 Min : 8 Max : 10	8 part. X 37,25 \$ = 298,00 \$ 50 % = <u>297,80 \$</u> Total : 595,80 \$	Professeure : Lise Jollet 12 h X 25 \$ = 300,00 \$ Racc. X 100 \$ 100,00 \$ A.S = 72,00 \$ Frais d'admin 5% = 23,60 \$ Matériel = <u>100,00 \$</u> Total : 595,60 \$

Prêts à rester seuls! 9-11 ans JOURNÉE INTENSIVE 1 cours Le 23 janvier 2021 Min : 15 Max : 20	1 part. X 21,50 \$ = 21,50 \$ 50 % = <u>21,57 \$</u> Total : 43,07 \$	Professeur : Marie-Ève Bousquet Formation 1 part. X 39,14 \$ = 39,14 \$ Frais d'admin 5% = 1,96 \$ TOTAL : <u>41,10 \$</u> Total avec taxes : 43,15 \$
Sculpture sur bois 9-16 ans 8 cours Début le 30 janvier 2021 Min : 6 Max : 8	1 part. X 51,45 \$ = 51,45 \$ 50 % = <u>51,45 \$</u> Total : 102,90 \$	Professeur : L'ASL (L'Association des artisans sculpteurs de Lanaudière) 1 part. X 98 \$ = 98,00 \$ Frais d'admin 5% = 4,90 \$ Total : 102,90 \$
Théâtre 8-12 ans NOUVEAUTÉ 8 cours Début le 5 février 2021 Min : 8 Max : 10	8 part. X 44,75 \$ = 358,00 \$ 50 % = <u>356,92 \$</u> Total : 714,92 \$	Professeure : Camille Chaloux 10 h X 40 \$ = 400,00 \$ Racc X 160 \$ = 160,00 \$ A.S. = 100,80 \$ Frais d'admin 5% = 33,04 \$ Matériel : <u>20,00 \$</u> Total : 713,84 \$
Tricot 8 ans et + NOUVEAUTÉ 6 cours Début le 25 janvier 2021 Min : 6 Max : 8	6 part. X 42 \$ = 252,00 \$ 50 % = <u>245,50 \$</u> Total : 497,50 \$	Professeure : Nathalie Boucher 10 h X 26 \$ = 260,00 \$ Racc X 104 \$ = 104,00 \$ A.S. = 65,52 \$ Frais d'admin 5% = 21,48 \$ Matériel : <u>40,00 \$</u> Total : 491,00 \$
Yoga 6-12 ans 8 cours Début le 26 janvier 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 50 \$ = 50,00 \$ 50% = <u>49,82 \$</u> Total : 99,82 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 63,25 \$ = 63,25 \$ Racc.X 31,65 \$ = 31,65 \$ Frais d'admin 5% = <u>4,75 \$</u> Total : 99,65 \$
Zumba kids 7-10 ans 8 cours Début le 25 janvier 2021 Min : 8 Max : 10	8 part. X 52,50 \$ = 420,00 \$ 50% = <u>420,00 \$</u> Total: 840,00 \$	Professeure : Monika Fortin enr. 8 cours X 85 \$ = 680,00 \$ 8 racc. X 15 \$ = 120,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>40,00 \$</u> Total: 840,00 \$

ACTIVITÉS FAMILIALES

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Activité familiale au gymnase Forfait 10 semaines Début : Semaine du 24 janvier 2021	1 famille X 165\$ = 165,00 \$ 50 % = <u>164,64 \$</u> Total : 329,64 \$	Avec surveillance : 15 h X 16,18 \$ = 242,70 \$ A. S. = 43,69 \$ TOTAL : <u>286,39 \$</u> Total avec taxes : 329,27 \$
Activité au gymnase À la fois (maximum de 3 fois) Début : Semaine du 24 janvier 2021	1 location X 16,50 \$ = 16,50 \$ 50 % = <u>16,46 \$</u> Total : 32,96 \$	Avec surveillance : 1,5 h X 16,18 \$ = 24,27 \$ A.S. = 4,37 \$ TOTAL : <u>28,64 \$</u> Total avec taxes : 32,93 \$

ADULTES ET ADOLESCENTS*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Drum fit 8 cours Le 25 janvier 2021 Min : 8 Max : 9	8 part. X 68,50 \$ = <u>548,00 \$</u> Total : 548,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 8 h X 48* \$ = 384,00 \$ A.S = 69,12 \$ Frais d'admin. 5% = 22,66 \$ TOTAL : 475,78 \$ Total avec taxes : 547,02 \$ *+4\$/h/après 9 part. max :12
Entraînement militaire 8 cours Début le 25 janvier 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 105 \$ = <u>105,00 \$</u> Total : 105,00 \$	Professeur : Clinique Kinésia 1 part. X 86,98 \$ = 86,98 \$ Frais d'admin. 5% = 4,35 \$ TOTAL : 91,33 \$ Total avec taxes : 105,00 \$
Espagnol Intermédiaire 8 cours Début le 26 janvier 2021 Min : 8 Max : 10	8 part. X 92 \$ = <u>736,00 \$</u> Total : 736,00 \$	Professeure : Ana Maria Jaramillo 12 h X 43 \$ = 516,00 \$ A.S. = 92,88 \$ Frais d'admin 5% = 30,45 \$ TOTAL : 639,33 \$ Total avec taxes : 735,06 \$
J'apprivoise mon iPad Début le 26 janvier 2021 Min : 8 Max : 12	8 part. X 71,25 \$ = <u>570,00 \$</u> Total : 570,00 \$	Professeur : Michel Deschamps 10 h X 40 \$ = 400,00 \$ A.S. = 72,00 \$ Frais d'admin. 5% = 23,60 \$ TOTAL : 495,60 \$ Total avec taxes : 569,82 \$
Marche active	Contribution de la Ville : <u>781,83 \$</u>	Professeur : En Corps 8 cours X 85 \$ = 680,00 \$ Total avec taxes : 781,83 \$
Piyo 8 cours Le 27 janvier 2021 Min : 8 Max : 9	8 part. X 68,50 \$ = <u>548,00 \$</u> Total : 548,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 8 h X 48* \$ = 384,00 \$ A.S = 69,12 \$ Frais d'admin. 5% = 22,66 \$ TOTAL : 475,78 \$ Total avec taxes : 547,02 \$ *+4\$/h/après 9 part. max :12
Premiers soins 1 cours Le 30 janvier 2021 Min : 6 Max : 8	1 part. X 60,50 \$ = <u>60,50 \$</u> Total : 60,50 \$	Professeur : Benoit Ducharme 1 part. X 50 \$ = 50,00 \$ Frais d'admin. 5% = 2,50 \$ TOTAL : 52,50 \$ Total avec taxes : 60,36 \$
Qi Gong de la Grue 8 cours Début le 27 janvier 2021 Min : 8 Max : 10	1 part. X 92,50 \$ = <u>92,50 \$</u> Total : 92,50 \$	Professeur : Vert Demain 1 part. X 76,50 \$ = 76,50 \$ Frais d'admin. 5% = 3,85 \$ TOTAL : 80,35 \$ Total avec taxes : 92,38 \$
Tricot 8 cours Début le 25 janvier 2021 Min : 6 Max : 8	6 part. X 98,75 \$ = <u>436,50 \$</u> Total : 436,50 \$	Professeure : Nathalie Boucher 16 h X 26 \$ = 416,00 \$ A.S. = 74,88 \$ Frais d'admin 5% = 24,54 \$ TOTAL : 515,42 \$ Total avec taxes : 592,61 \$
Yoga débutant 10 cours Début le 28 janvier 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 119,25 \$ = <u>119,25 \$</u> Total : 119,25 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 98,85 \$ = 98,85 \$ Frais d'admin. 5% = 4,94 \$ TOTAL : 103,79 \$ Total avec taxes : 119,33 \$

Yoga intermédiaire 10 cours Début le 26 janvier 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 119,25 \$ = <u>119,25 \$</u> Total : 119,25 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 98,85 \$ = 98,85 \$ Frais d'admin. 5% = <u>4,94 \$</u> TOTAL : <u>103,79 \$</u> Total avec taxes : 119,33 \$
Zumba 8 cours Début le 26 janvier 2021 Min : 8 Max : 15	1 part. X 91,25 \$ = <u>91,25 \$</u> Total : 91,25 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 75,50 \$ = 75,50 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,78 \$</u> TOTAL : <u>79,28 \$</u> Total avec taxes : 91,15 \$

**50% pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies*

ADULTES SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Libres au gymnase Janvier à avril	4 part. X 68,50\$ = <u>274,00 \$</u> Total : 274,00 \$	Avec surveillance 12,5 h X 16,15 \$ = 201,88 \$ A.S. = 36,34 \$ TOTAL : <u>238,22 \$</u> Total avec taxes : 273,89 \$
Piyo 55+ 8 cours Le 26 janvier 2021 Min : 8 Max : 9	8 part. X 68,50 \$ = <u>548,00 \$</u> Total : 548,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 8 h X 48* \$ = 384,00 \$ A.S = 69,12 \$ Frais d'admin. 5% = <u>22,66 \$</u> TOTAL : <u>475,78 \$</u> Total avec taxes : 547,02 \$ *+4\$/h/après 9 part. max :12
Stretching 10 cours Début le 28 janvier 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 89,50 \$ = <u>89,50 \$</u> Total : 89,50 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 74 \$ = 74,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,70 \$</u> TOTAL : <u>77,70 \$</u> Total avec taxes : 89,33 \$
Yoga léger Niveau 1&2 10 cours Début le 26 janvier 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 119,25 \$ = <u>119,25 \$</u> Total : 119,25 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 98,85 \$ = 98,85 \$ Frais d'admin. 5% = <u>4,94 \$</u> TOTAL : <u>103,79 \$</u> Total avec taxes : 119,33 \$
Yoga prénatal 10 cours Début le 26 janvier 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 119,25 \$ = <u>119,25 \$</u> Total : 119,25 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 98,85 \$ = 98,85 \$ Frais d'admin. 5% = <u>4,94 \$</u> TOTAL : <u>103,79 \$</u> Total avec taxes : 119,33 \$
Yoga prénatal Demi session 5 cours Début le 26 janvier 2021 Min : 8 Max : 12	1 part. X 60 \$ = <u>60,00 \$</u> Total : 60,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 1 part. X 49,45 \$ = 49,45 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,47 \$</u> TOTAL : <u>51,90 \$</u> Total avec taxes : 59,68 \$
Zumba Gold pour femme enceinte et 50 ans et + 8 cours Début le 25 janvier 2021 Min : 10 Max : 12	10 part. X 74,50 \$ = <u>745,00 \$</u> Total : 745,00 \$	Professeure : Monika Fortin enr. 8 h X 77 \$ = 616,00 \$ Frais d'admin 5% = 30,80 \$ TOTAL : <u>646,80 \$</u> Total avec taxes : 743,66 \$

D'ajouter à la programmation hivernale un cours gratuit d'initiation aux logiciels d'échanges en ligne (plateformes Zoom, Teams) ainsi que de prévoir offrir des cours en ligne, lorsque possible, dans le contexte actuel de pandémie de la Covid-19.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

528-11-2020

10.1 Programmation culturelle – 2020-2021 – modifications

ATTENDU QUE les modifications à la programmation culturelle 2020-2021 du Carrefour culturel proposée par le Service du développement culturel, des loisirs et des communications ont été présentées aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver les modifications à la programmation culturelle 2020-2021 du Carrefour culturel telles que présentées, à savoir :

Report à l'automne 2021

22 octobre 2020
5 novembre 2020
17 décembre 2020

CCOV – Louise Michel Jackson
La Serre – Strike / Thru
Le nœud – Marie-Joanne Boucher et
Édith Paquet

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

529-11-2020

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 56.

Me Audrey Chevrette
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse